



## MAIRIE DE PUISSERGUIER

# Présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2020

### 1. REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation. Elle présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2020 du budget principal de la commune, de son budget annexe Eau/Assainissement.

### 2. CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

Les comptes administratifs 2020 du budget principal, du budget annexe Eau/Assainissement retracent l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020. Ils respectent les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Les comptes administratifs 2020 ont été approuvés le 11 mars 2021 par le conseil municipal. Ils sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Trésorier Municipal, Trésor Public de Capestang. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture des bureaux et disponible sur le site internet de la commune.

### 3. DETAILS DES SECTIONS

#### 3.1 Eléments de contexte et priorités du Compte Administratif

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- Le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- L'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Pour rappel, le Budget Primitif 2020 de la commune de Puisserguier a été voté par le conseil municipal le 24 juin 2020. Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus au public avec :
  - Maîtrise de la masse salariale malgré moins d'aide de l'état pour les contrats aidés
  - Une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services,
  - Maintien des subventions aux associations mesure de soutien à tous les acteurs culturels.
- Des recettes de gestion des services marqués par :
  - L'augmentation sensible de la DGF
  - Le maintien des taux de la fiscalité communale.

#### 3.2 La section de fonctionnement

##### 3.2.1 Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux services rendus à la population (cimetière), impôts locaux, allocations compensatrices, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et participations, aux revenus des immeubles communaux (loyers).
- Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 2 977 930 €.
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts, les indemnités des élus, les contributions au Service Départemental d'Incendie et Secours.

- Les salaires après remboursement représentent 41.87 % commune.
- Les dépenses de fonctionnement 2020 s'élèvent à 2 504 968 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'**autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.

Pour 2020 le résultat de fonctionnement s'élève à 472 961 €

### 3.2.2 Dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement structure le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services notamment les charges de personnel.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré une crise sanitaire qui a propulsé les communes en première ligne pour lutter contre la pandémie afin de protéger ses habitants.

Dépenses de fonctionnement pour 2020 :

Chapitre	CA 2019	CA 2020
011 – Charges à caractère général	551 412	535 610
012 – Charges de personnel	1 271 468	1 240 041
014 – Atténuation de produits	56 628	56 628
65 – Autres charges de gestion courante	333 240	322 400
66 – Charges financières	135 537	132 392
67 – Charges exceptionnelles	0	0
022 – Dépenses imprévues	0	0
042 – Opérations d'ordre	203 984	217 896
<b>TOTAL</b>	<b>2 552 270</b>	<b>2 504 967</b>

### 3.2.3 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2020 se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2019	CA 2020
013 – Atténuations de charges	107 107	71 293
70 – Produits des services	207 507	196 175
73 – Impôts et taxes	1 797 042	1 761 062
74 – Dotations et participations	617 117	683 956
75 – Autres produits de gestion courante	61 473	57 989
77 – Produits exceptionnels	23 193	8 478
042 – Opérations d'ordre	67 512	84 672
002 – Résultat reporté	85 553	114 273
<b>TOTAL</b>	<b>2 966 543</b>	<b>2 977 930</b>

La diminution des recettes au chapitre 013 s'explique par la diminution des recettes de l'Etat (PEC (Parcours Emplois Compétences) par l'Etat.

### 3.2.4 La fiscalité

Pas de hausse des taux communaux pour la quatrième année consécutive sur les trois taxes :

- Habitation 14.98 %
- Foncier bâti 24.33 %
- Foncier non bâti 70.22 %

### 3.2.5 Les dotations de l'Etat

En 2018 augmentation sensible des aides de l'Etat qui étaient en constante diminution depuis 3 années, ce qui affectait les recettes de fonctionnement des communes. La baisse massive et nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) rendait l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. La DGF étant la principale dotation versée par l'Etat à la commune.

Augmentation en 2020 de 11 % de la dotation de solidarité rurale.

Ci-dessous cumul des montants de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale péréquation des huit dernières années.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
dotations	652 144€	654 067€	567 287€	447 448€	447 657€	466 112€	472 199€	500 675

## 3.3 Section d'investissement

### 3.3.1 Recettes d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (des subventions relatives à la construction de la Maison de Santé, à la réfection de la voirie...)

Chapitre	CA 2019	CA 2020
13 - Subventions d'investissement	362 764	697 646
16 - Emprunt	0	0
10 - dotations	118 852	234 591
1068 - excédents de Fonction. capitalisé	300 000	300 000
165 - dépôts et cautionnement	490	890
040 - Opérations d'ordre	203 984	217 896
001 - solde d'exécution positif	1 069 351	537 498
<b>TOTAL</b>	<b>2 055 442</b>	<b>1 988 522</b>

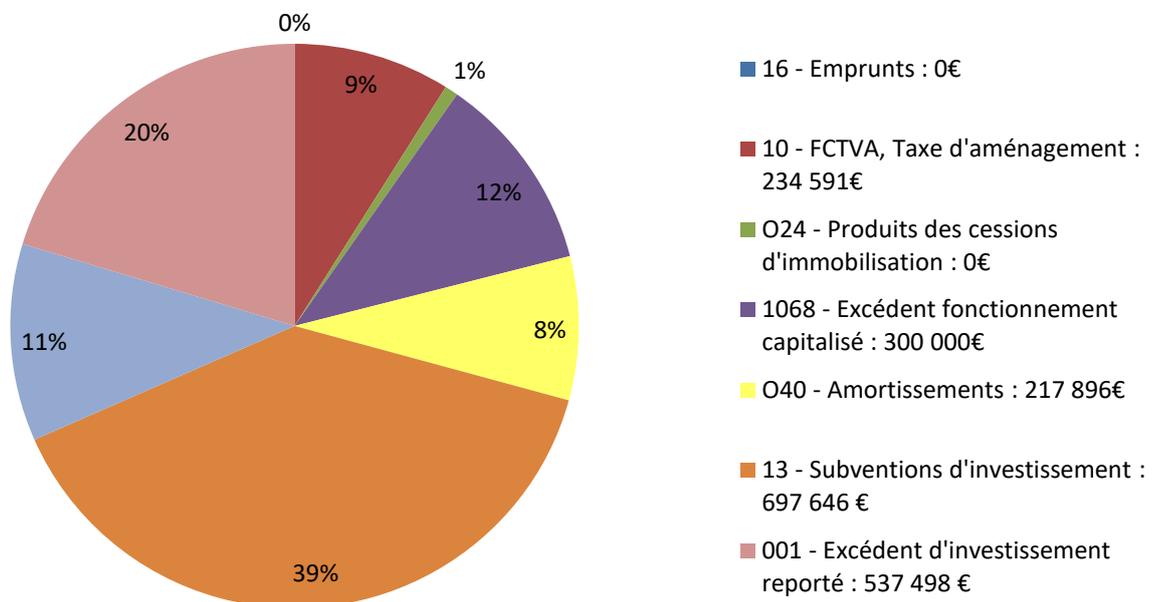
Les recettes d'investissement de l'année 2020 représentent 1 988 522 € et sont détaillées comme suit :

- Les subventions liées aux opérations d'investissement :
  - Département, Etat, D.R.A.C, FEDER, Région au titre des travaux Maison Poucernal salle voutée, étude muséographique

- Département, Région, DETR requalification espaces publics
- Région, Département, Etat Maison de Santé
- Département pour intempéries voirie
- Le FCTVA qui se calcule sur les dépenses N-1
- La Taxe d'Aménagement
- L'excédent de fonctionnement capitalisé 300 000€
- Les recettes d'amortissement
- Le solde d'exécution reporté

Il est à noter que le FCTVA est perçu selon les investissements de l'année N-1, dans le cadre du plan de relance de l'économie.

### Recettes d'investissement par chapitre - CA 2020



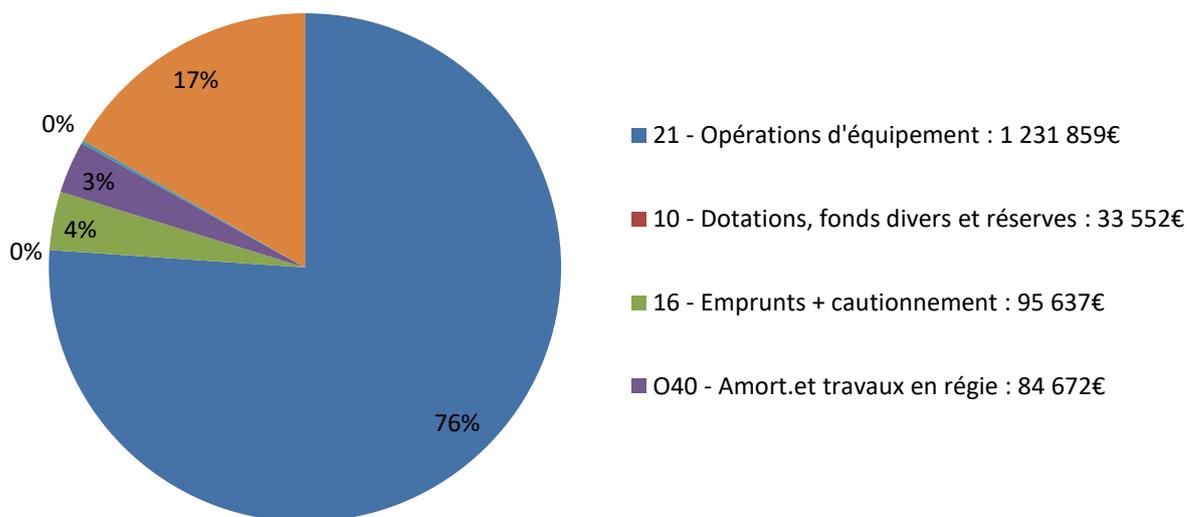
#### 3.3.2 Dépenses d'investissement

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

L'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

## Dépenses d'investissement par chapitre - C.A 2020



Chapitre	CA 2019	CA 2020
21 – immobilisation corporelles	1 352 943	1 231 859
10 – Dotations, fonds divers	0	33 552
16 – Emprunts et dettes assimilées	97 488	95 637
040 – Opérations d'ordres	67 512	84 672
<b>TOTAL</b>	<b>1 512 944</b>	<b>1 445 721</b>

Les principaux projets de l'année 2020 sont :

- Réfection chemin de Mallemort et chemin de Quarante
- Jardinières pour chicanes voirie
- Etude Médiathèque
- Travaux Chapelle de St Christophe
- Elévateur vertical école Font Claire
- Etanchéité toiture terrasse école Font Claire
- Nettoyeur haute pression
- Serveur informatique mairie
- Tondeuse Honda
- Maitrise d'œuvre requalification espaces publics
- Maison de Santé
- Aménagement parking millénaire

### 3.3.3 Les « restes réaliser »

Les crédits inscrits au budget 2020 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2020 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi 98 606 € sont reportés de 2020 à 2021. Ils correspondent à la poursuite des travaux d'équipement.

En recette au titre des restes à réaliser sont reportées les subventions votées et non perçues pour un montant de 70 373 €.

## 4. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

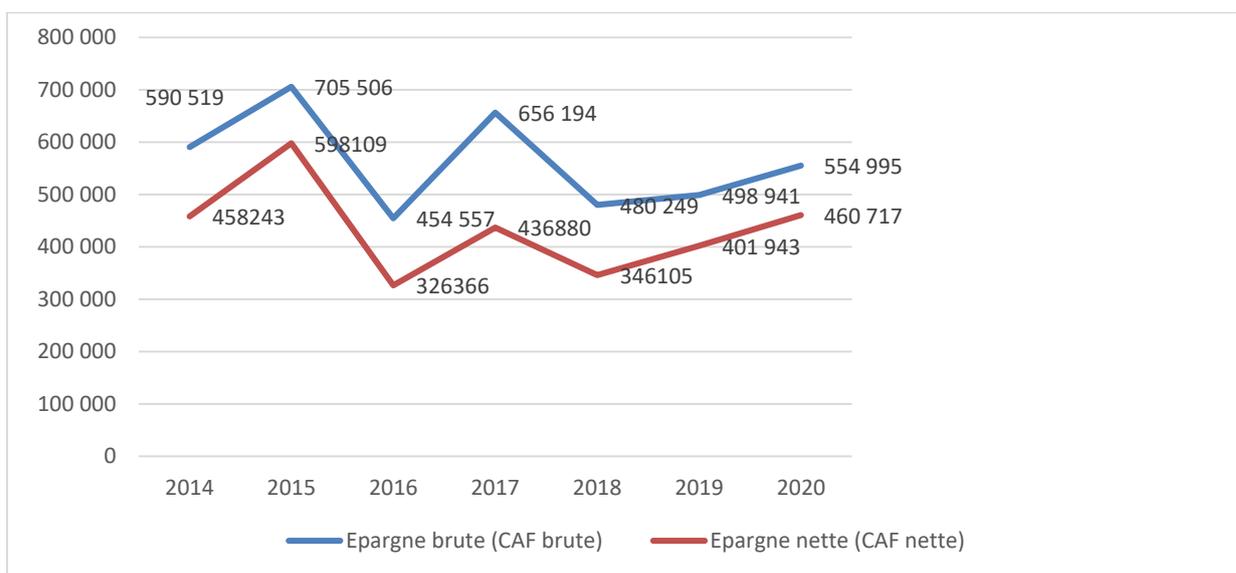
Le produit de la fiscalité locale 2020 s'élève à 1 449 600 €. Pour rappel, c'est la Communauté de Communes Sud Hérault qui perçoit la fiscalité professionnelle (cotisation foncière des entreprises). Les taux d'imposition votés par la Commune sont inchangés depuis 2016.

Taxes locales	Années 2013 à 2015	Années 2016 à 2020
T.H.	13,87%	14,98%
T.F.B.	22,53%	24,33%
T.F.N.B.	65,02%	70,22%

## 5. PRINCIPAUX RATIOS

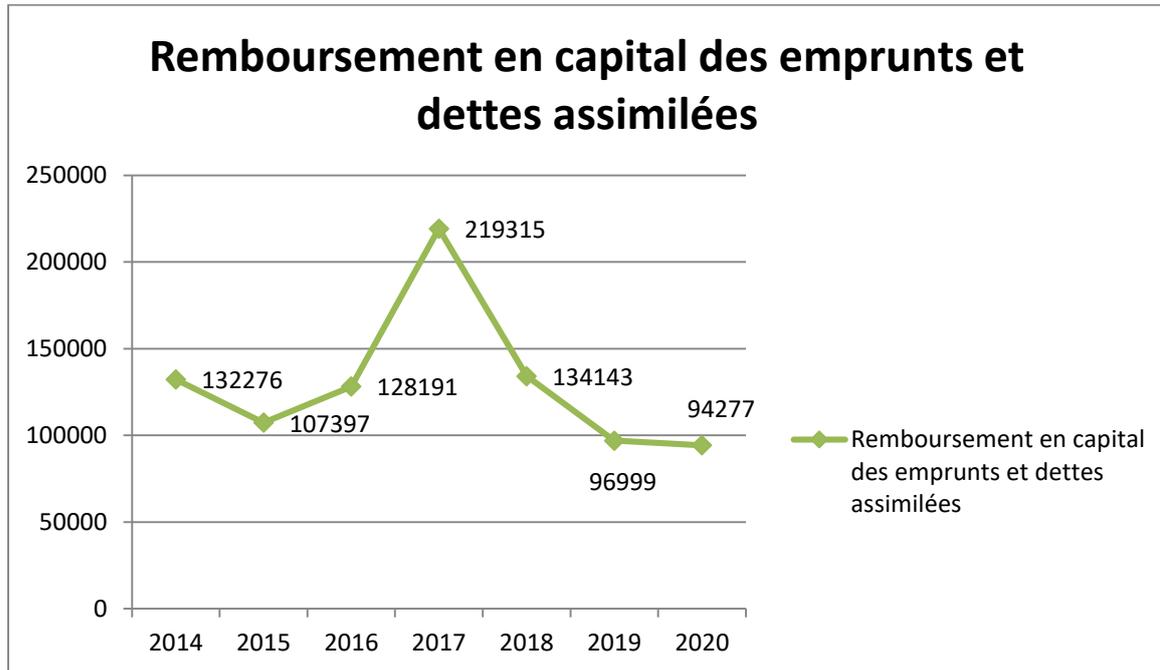
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat de Fonction.	491 102	594 442	275 568	488 627	307 543	328 719	358 688
CAF brute	590 519	705 506	454 557	656 194	480 249	498 941	554 995
CAF nette	458 243	598 109	326 366	436 880	346 105	401 943	460 717
Dette Financière	3 174 467	3 447 070	3 318 458	3 101 353	2 966 770	2 869 770	2 754 659
Capacité de désendettement (nbre d'années)	5.376	4.89	7.30	4.73	6.18	5.75	4.96

## 6. EPARGNE BRUTE ET EPARGNE NETTE



## 7. ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

En 2020, diminution de l'annuité



## 8. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNELS

Les effectifs de la Commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :
  - Catégorie A : 1 agent Temps Complet
  - Catégorie B : 2 agents Temps Complet
  - Catégorie C : 23 agents dont 6 Temps Partiels
  
- Agents non-titulaires :
  - 9 contractuels
  
- Contrats aidés :
  - 8 agents

## 9. COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE EAU/ASSAINISSEMENT 2020

### 9.1 La section d'exploitation

- **Les dépenses d'exploitation** de l'année 2020 s'élèvent à 694 741€.

Elles se composent des charges à caractère général correspondants à l'entretien et les réparations de la station d'épuration, aux charges d'électricité et d'eau potable (achat eau potable raccordement SIVOM), aux honoraires des services extérieurs, au reversement des redevances à l'agence de l'eau ainsi qu'aux intérêts d'emprunt.

Parmi ces dépenses, des opérations d'ordre (amortissement des biens) pour un montant total de 295 647 €.

- **Les recettes d'exploitation** de l'année 2020 s'élèvent à 809 378 €.

Elles correspondent aux recettes prévues pour l'année 2020 pour 635 411 € auxquels s'ajoute des opérations d'ordre pour un montant de 107 306 € et un excédent antérieur reporté sur l'année 2020 de 66 659 €.

Notre résultat de fonctionnement ayant fortement diminué durant les dernières années et afin d'assurer la pérennité de notre régie d'eau et d'assainissement nous avons par vote du budget 2020 augmenté le tarif du prix du m3 de l'eau en le fixant à 1,30 € ainsi que le prix de l'abonnement eau à 30 € (forfait annuel).

Nous pouvons constater un excédent de fonctionnement de 114 637 €

### 9.2 La section d'investissement

- **Les dépenses d'investissement** réalisées au cours de l'année 2020 s'élèvent à 531 351 €.

Les principaux projets sont :

- Réseaux humides RD612
- Télégestion
- S.T.E.P La Manière

Parmi ces dépenses d'équipement sont comptées les opérations d'ordre : dotation aux amortissements des subventions perçues pour 107 306 €.

A ces sommes, il convient d'ajouter un déficit d'investissement reporté de 73 247 €.

- **Les recettes d'investissement** de l'année 2020 représentent 930 401 € (FCTVA 164 834 €, subventions d'équipement 469 919 €) complétées par des opérations d'ordre correspondant à l'amortissement des biens d'un montant de 295 647 €.

L'excédent d'investissement pour l'année 2020 est de 399 049 €

## 10. ETAT DE LA DETTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU/ASSAINISSEMENT

Pour 2020, le remboursement de capital s'élève à 70 341€.

Pas d'emprunt pour 2020.

Capital restant dû au 01/01/2021 : 1 115 833 €